

26 JUILLET 2019

CAPERN – 004M
C.G. – Examiner les
impacts des pesticides
sur la santé publique
et l'environnement

ASSOCIATION DES CONSEILLERS EN AGROENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Résumé du mémoire déposé à la Commission de
l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des
ressources naturelles

MANDAT DE LA COMMISSION

Examiner les impacts des pesticides
sur la santé publique et
l'environnement, ainsi que les
pratiques de remplacement
innovantes disponibles et à venir
dans les secteurs de l'agriculture et
de l'alimentation, et ce en
reconnaissance de la compétitivité
du secteur agroalimentaire
québécois

Résumé du mémoire

Partenaire depuis 17 ans de la mise en place d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, l'*Association des conseillers en agroenvironnement du Québec* (ACAQ) regroupe les intervenants en agroenvironnement des clubs-conseils en agroenvironnement du Québec (CCAÉ). Les membres sont engagés depuis déjà 25 ans à accompagner les producteurs agricoles dans l'utilisation raisonnée des pesticides, ce qui les positionne parmi les plus expérimentés dans ce domaine. Nous constatons tous les jours à quel point la sensibilisation et l'éducation, faites sur une base régulière par un conseiller non lié à la vente d'intrants et possédant un fort lien de confiance avec les entrepreneurs agricoles, donnent des résultats. Pour cette raison, nous prôtons davantage l'accompagnement des entreprises agricoles en vue de l'adoption volontaire de bonnes pratiques à l'égard des pesticides que la mise en place de multiples mesures réglementaires.

Indépendance de la recherche

La société québécoise est très préoccupée par l'utilisation des pesticides en agriculture. Il importe plus que jamais de proposer des moyens d'action concrets pour réduire leur utilisation. Il est illusoire de penser que l'industrie privée des intrants agricoles investisse des ressources et des efforts de recherche sur les enjeux qui sont chers au public comme la réduction de l'utilisation des pesticides. Pour répondre rapidement aux attentes de la société, le financement de la recherche publique indépendante est déterminant et donc essentiel. Les conseillers des CCAÉ désirent participer à l'élaboration des priorités de recherche et leur contribution à la réalisation des projets serait certainement très bénéfique.

Transfert de connaissances

Le transfert des connaissances doit être amélioré. Pour cela, de solides liens doivent exister entre les intervenants en recherche et ceux du terrain. Il serait également important de mettre en place une veille scientifique au niveau de la phytoprotection afin de favoriser la diffusion des derniers résultats de recherche. Il faut aussi que tous les intervenants en phytoprotection, rattachés ou non à la vente d'intrants agricoles, soient exposés à l'existence et au contenu de la recherche indépendante. Nous proposons qu'une formation en phytoprotection soit obligatoire afin que tous soient exposés sur une base régulière aux avancées de la recherche.

Pratiques innovantes

Grâce à leur connaissance inégalée du fonctionnement global de l'entreprise agricole, les conseillers planifient avec les producteurs des stratégies de gestion des mauvaises herbes, des insectes et des maladies adaptées à chaque entreprise. Le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017*¹ fait ce constat : « les producteurs

¹ *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017*

obtiennent de meilleurs résultats dans la gestion intégrée des ennemis des cultures lorsqu'ils recourent aux services-conseils financés par le MAPAQ. » Nous sommes persuadés que l'approche unique des CCAE, qui peut sembler banale à première vue, constitue une pratique innovante dans ce sens où le contexte actuel ne la favorise pas d'emblée. Il faut l'encourager et la rendre accessible au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles.

Agronomes et prescription de pesticides

Nous sommes depuis longtemps convaincus qu'un élément de pratique professionnelle fait défaut en agronomie. Il s'agit de la transparence face à la valeur des services. Il est anormal que le conseil et la prescription d'un agronome-vendeur semblent gratuits, car leur coût est inclus dans celui du pesticide vendu. C'est d'ailleurs un enjeu que soulevait le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017*. Nous réclamons que le coût des services-conseils soit détaillé sur les factures d'intrants. Cela aurait certainement pour effet d'encourager le recours aux services-conseils en phytoprotection financés par le MAPAQ.

Autres leviers pour réduire notre dépendance aux pesticides

L'accès pour les producteurs à un accompagnement par des conseillers totalement désintéressés de la vente de pesticides est essentiel pour assurer une meilleure utilisation et une réduction de l'usage de pesticides. Le financement de certains services-conseils en phytoprotection par le MAPAQ est actuellement de 85% et doit au moins demeurer à ce taux. La réalisation d'*Évaluations de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides* doit être encore davantage soutenue financièrement puisque ces évaluations constituent la seule approche globale et complète de l'enjeu des pesticides sur les entreprises. Il doit également être plus facile de faire financer des activités de sensibilisation et de transfert d'information pour les producteurs. Le sous-volet 3.2 du programme Prime-Vert finance la diffusion d'information visant à accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles. Malheureusement, les exemples pleuvent pour démontrer sa lourdeur administrative et son administration tatillonne.

Résumé des recommandations

- Octroyer à la recherche publique indépendante des moyens financiers qui soient à la hauteur des défis et des attentes du public dans le dossier des pesticides.
- Permettre aux conseillers des clubs-conseils en agroenvironnement de participer à l'élaboration des priorités de recherche pour une recherche applicable et qui répond à de réels besoins.
- Rémunérer adéquatement les CCAE pour leur participation à la recherche.
- Divulguer et diffuser tous les résultats de recherches financées en tout ou en partie par des fonds publics.

- Améliorer le transfert des connaissances entre autres par la mise en place d’une veille scientifique pour répertorier et diffuser rapidement les avancées de la recherche en phytoprotection.
- Exiger une formation en phytoprotection obligatoire afin que tous soient exposés sur une base régulière aux avancées de la recherche.
- Mettre en place des incitatifs aux entreprises agricoles pour que davantage d’entreprises aient recours à l’approche des CCAE en lutte intégrée. En contrepartie, maintenir un bon programme services-conseils en phytoprotection (financé à au moins 85% avec de nombreuses actions financées)
- Favoriser le développement de services-conseils neutres de la plus haute qualité en soutenant les CCAE dans le recrutement, la formation et le développement d’expertise de pointe
- Mettre en place des mesures pour rendre obligatoire la facturation des services agronomiques actuellement inclus dans le prix des pesticides pour mettre fin à l’impression actuelle que les conseils des vendeurs sont gratuits et que faire de lutte intégrée avec un conseiller non lié coûte quelque chose. D’autant plus que les entreprises agricoles doivent déjà assumer un certain risque en adhérant à la lutte intégrée comparativement à une approche de type “assurance tous risques” parfois rencontrée dans l’industrie des intrants.
- Bonifier le RAP.
- Offrir davantage de liberté d’expression et de tribunes aux conseillers du MAPAQ pour diffuser leurs connaissances.
- Abolir toutes formes de bonis à la vente d’intrants et en faire la surveillance autrement que par le seul processus de plainte de l’Ordre des agronomes du Québec.
- Bonifier les montants pour la réalisation d’*Évaluations de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides*.
- Faciliter la tenue d’activités de sensibilisation en phytoprotection et en lutte intégrée en étant moins tatillon dans l’administration des programmes concernés.

26 JUILLET 2019

ASSOCIATION DES CONSEILLERS EN AGROENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Mémoire déposé à la Commission de l'agriculture,
des pêcheries, de l'énergie et des ressources
naturelles

MANDAT DE LA COMMISSION

Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois

Notre rôle

Partenaire depuis 17 ans de la mise en place d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, l'*Association des conseillers en agroenvironnement du Québec* (ACAQ) regroupe les intervenants en agroenvironnement des clubs-conseils en agroenvironnement du Québec (CCAÉ). L'ACAQ désire mettre à profit l'expertise de ses membres afin de bonifier les discussions sur l'orientation du monde agricole face à l'environnement. L'association a également pour mission de contribuer au développement de relations harmonieuses et durables avec les organismes et gouvernements impliqués dans l'agroenvironnement au Québec.

L'ACAQ tient à exprimer que ses membres conseillers en agroenvironnement sont engagés depuis déjà 25 ans à accompagner les producteurs agricoles dans l'utilisation raisonnée des pesticides, ce qui les positionne parmi les plus expérimentés dans ce domaine. Parmi l'accompagnement offert aux entreprises agricoles par les conseillers des clubs-conseils en agroenvironnement, mentionnons entre autres le dépistage des mauvaises herbes, des insectes et des maladies, la recommandation de pesticides, la cartographie des mauvaises herbes et la réalisation d'essais au champ. Les conseillers promeuvent également les moyens de lutte alternatifs aux pesticides, comme la rotation des cultures et le sarclage par exemple, tout en prônant la prévention et la réduction des risques pour la santé et l'environnement, tel que visé par la *Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021*. De plus, la sensibilisation réalisée par les conseillers à l'endroit des entrepreneurs agricoles est un élément clé de l'adoption de la lutte intégrée par les producteurs et elle a toujours fait partie intégrante de l'approche unique qui nous distingue. Nous constatons tous les jours à quel point la sensibilisation et l'éducation, faites sur une base régulière par un conseiller non lié à la vente d'intrants et possédant un fort lien de confiance avec les entrepreneurs agricoles, donnent des résultats. Pour cette raison, nous prônons davantage l'accompagnement des entreprises agricoles en vue de l'adoption volontaire de bonnes pratiques à l'égard des pesticides que la mise en place de multiples mesures réglementaires.

Indépendance de la recherche

La société québécoise est très préoccupée par l'utilisation des pesticides en agriculture. Il importe plus que jamais de proposer des moyens d'action concrets pour réduire les risques pour la santé et l'environnement liés aux produits phytosanitaires. La recherche scientifique en agriculture permet d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. En termes clairs, le public a des attentes légitimes face aux enjeux concernant les pesticides en agriculture et ces enjeux doivent en conséquent être pris en charge par la société via de la recherche publique indépendante, basée sur les enjeux actuels et adaptée au contexte du Québec. Il est illusoire de penser que l'industrie privée des intrants agricoles investisse des ressources et des efforts de recherche sur les mêmes enjeux que ceux qui sont chers au public comme la réduction de l'utilisation des pesticides et le développement de méthodes de remplacement des pesticides.

Pour répondre rapidement aux demandes de la société, le financement de la recherche publique indépendante doit d'abord être ajusté en fonction des préoccupations et des défis qui sont grands et croissants. D'autre part, la recherche doit être applicable et surtout, répondre à un réel besoin. À cet effet, les conseillers des CCAE désirent participer à l'élaboration des priorités de recherche. En lien direct et constant avec les producteurs agricoles, les conseillers connaissent bien les problèmes à solutionner. Nous sommes convaincus que l'apport des conseillers augmenterait beaucoup l'efficacité de la recherche. Pour cela, il faut toutefois que les conditions suivantes soient réunies :

- que les chercheurs soient ouverts à collaborer avec les intervenants du milieu,
- que le financement de la recherche favorise, ou même dans certains cas, oblige ce partenariat,
- que les organismes qui financent la recherche laissent la latitude nécessaire aux chercheurs et aux gens de terrain pour faire de la recherche sur les vrais besoins,
- que l'expertise et la participation des CCAE soient rémunérées à leur juste valeur.

Les CCAE ont trop souvent contribué bénévolement ou en échange d'une rémunération insignifiante à des projets de recherche ayant pourtant une large portée sur l'ensemble de l'agroenvironnement au Québec. L'importante contribution non rémunérée, « allant de soi » et prise pour acquise des CCAE à la recherche indépendante est maintenant chose du passé depuis la mise sur pieds d'un financement complètement à l'acte des services-conseils en agroenvironnement. En choisissant de ne plus financer les clubs-conseils en agroenvironnement pour plutôt financer des services à l'acte par des dispensateurs (CCAÉ ou privé), le MAPAQ a fait son lit. Cela a eu pour effet de priver des centres de recherche comme le CEROM de l'expertise spécialisée sur le terrain des CCAE, que ce soit pour aligner les efforts de recherche ou trouver des producteurs et des sites où réaliser des essais.

La divulgation ainsi que la diffusion des résultats de la recherche soutenue par le public ne doivent en aucun cas être limitées. Il nous semble que ce soit un élément de base dans une société qui se veut démocratique, ouverte et transparente. Que dire de plus?

Le transfert des connaissances doit être amélioré afin que les conseillers et les producteurs intègrent rapidement les avancées scientifiques. Sans cela, c'est comme faire les efforts de courir un marathon, mais s'asseoir à quelques pas de la ligne d'arrivée.

La situation déplorable vécue au CEROM et qui a mené au départ de nombreux chercheurs et professionnels de recherche s'est aussi soldée par un problème en transfert de connaissances. La collaboration qui s'était bâtie entre les CCAE et les chercheurs n'existe plus. Les nouveaux membres du personnel semblent malheureusement avoir peu d'intérêt à travailler en partenariat avec les conseillers des CCAE. Du côté des conseillers, les nombreux changements dans l'équipe du CEROM ont entraîné une perte de confiance dans le centre de recherche. Les conseillers des CCAE désirent rétablir la relation qui existait autrefois entre les CCAE et le centre de recherche, mais des changements majeurs doivent d'abord être effectués dans le mode de

fonctionnement du CEROM, à commencer par sa gouvernance et par la manière dont sont pensées les collaborations avec les CCAE.

Il serait important de mettre en place une veille scientifique au niveau de la phytoprotection afin de favoriser la diffusion des derniers résultats de recherche. Un meilleur transfert des connaissances permettrait aux conseillers des CCAE de promouvoir ensuite les avancées scientifiques auprès des producteurs agricoles.

Nous l'avons mentionné, la nécessité d'une recherche indépendante de qualité, abondante et bien vulgarisée est évidente. Par contre, elle n'est d'aucune utilité si seuls les agronomes non liés à l'industrie des intrants agricoles connaissent son existence et la considèrent comme valable. Or, force est de constater que sur le terrain, on a l'impression suivante : la recherche faite par le CEROM ou l'IRDA est pour les clubs-conseils. L'industrie privée, quant à elle, n'en a pas besoin puisqu'elle a ses propres recherches. À preuve, comment expliquer, si ce n'est que par ignorance de la recherche, qu'il se vende encore autant de traitements de semences insecticides (mais non néonicotinoïdes) alors que la recherche a bien démontré que leur nécessité est très limitée?

Il faut que tous les intervenants en phytoprotection soient exposés à l'existence et au contenu de la recherche indépendante. Nous proposons qu'une formation en phytoprotection soit obligatoire afin que tous soient exposés sur une base régulière aux avancées de la recherche. L'employeur privé ne doit pas être le seul pourvoyeur de connaissances auprès des agronomes et technologues à son emploi. On pourrait penser que puisque les agronomes sont des professionnels, ils s'informent également par eux-mêmes question de ne pas remettre toute leur pratique entre les mains de leur employeur. Malheureusement, diverses situations vécues dans les dernières années ne nous rassurent pas à cet égard. Par exemple, lorsqu'il a été dévoilé que plusieurs agronomes employés par la même compagnie de pesticides avaient fait des recommandations de pesticides comportant des lacunes majeures en 2018, l'Ordre des agronomes lui-même a mentionné que la raison était probablement liée au fait que l'employeur avait fourni un modèle de recommandation de pesticides inadéquat. Ne s'attend-on pas à ce qu'un professionnel veille également lui-même, individuellement, à ce que le contenu de sa recommandation respecte les exigences émises par son ordre professionnel et la réglementation en vigueur? Et depuis quand un ordre professionnel excuse-t-il de la sorte ses membres qui ont remis leur jugement entre les mains de leur employeur? Tout cela démontre qu'on ne peut pas faire confiance uniquement aux employeurs privés, notamment les compagnies d'intrants, pour veiller à la compétence des agronomes en phytoprotection et qu'une formation uniforme faisant grande place aux résultats de la recherche indépendante est essentielle.

Pratiques innovantes

Les conseillers des CCAE accompagnent les producteurs en phytoprotection en offrant un service personnalisé. Grâce à leur connaissance inégalée du fonctionnement global de

l'entreprise agricole, les conseillers planifient avec les producteurs des stratégies de gestion des mauvaises herbes, des insectes et des maladies adaptées à chaque entreprise. Cette planification ainsi que son suivi au cours de la saison de culture contribuent à diminuer l'utilisation des pesticides les plus à risque pour l'environnement et la santé. Le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017*¹ fait également ce constat : «selon le sondage effectué, les producteurs obtiennent de meilleurs résultats dans la gestion intégrée des ennemis des cultures lorsqu'ils recourent aux services-conseils financés par le MAPAQ. Les autres entreprises sont conseillées par les spécialistes de l'industrie ou n'utilisent pas ce type de services». Cette approche unique des conseillers des CCAE qui a fait ses preuves se résumerait ainsi :

- prévention et sensibilisation,
- planification des interventions sur la ferme, basée sur une vision large et complète de l'entreprise,
- suivi pointu des interventions réalisées.

Nous sommes persuadés que cette approche, qui peut sembler banale à première vue, constitue une pratique innovante dans ce sens où le contexte actuel ne la favorise pas d'emblée. Il faut l'encourager et la rendre accessible au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles. Cette approche exige de consacrer du temps, beaucoup de temps, à chaque entreprise ce qui de toute évidence, ne peut être compatible avec les intérêts commerciaux de l'industrie privée des intrants. La mise en place de l'approche efficace des CCAE passe évidemment par un bon financement des actes de services-conseils, mais également, et il ne faut pas le négliger, par un appui plus large aux CCAE et à leurs conseillers. Concrètement, il faut entre autres soutenir la formation et le développement de l'expertise des conseillers non liés en phytoprotection.

«Plusieurs intervenants du milieu agricole, que ce soit au Québec ou ailleurs, considèrent que les services-conseils jouent un rôle capital dans la promotion de la gestion raisonnée des pesticides»². En effet, les CCAE réalisent et participent à la mise à place de plusieurs essais au champ dans le but de trouver des alternatives aux pesticides à risque élevé pour l'environnement et la santé. Les conseillers des CCAE ont d'ailleurs effectué plusieurs essais au champ en lien avec les néonicotinoïdes et l'atrazine en collaboration avec le Réseau d'avertissement phytosanitaire (RAP) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Les données recueillies lors des dépistages de vers fil-de-fer faits par les CCAE ont entre autres servi à bâtir l'arbre décisionnel pour l'utilisation de semences de maïs traitées aux insecticides. Les parcelles d'essais comparatifs au champ avec et sans atrazine permettent aux producteurs d'observer l'impact du retrait ou du remplacement de cette matière active sur le contrôle des mauvaises herbes dans leurs cultures. Cela a eu un effet rassurant pour les producteurs. Ces parcelles de démonstration servent également à sensibiliser les producteurs et à favoriser l'adoption à grande échelle de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

¹ *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017*

² *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017*

Ce type d'essais effectués par les CCAE en partenariat avec le RAP et le MAPAQ n'est toutefois plus possible depuis la perte d'expertise au CEROM. Tel que mentionné précédemment, la collaboration entre les CCAE et les chercheurs du centre de recherche n'existe pratiquement plus. Les conseillers des CCAE sont prêts à sensibiliser et à éduquer les producteurs agricoles, mais pour cela, ils ont besoin de leviers comme les essais au champ et les activités de démonstration.

Une autre pratique qui peut sembler banale, mais dont le caractère innovant proviendrait de sa bonification, est le recours au Réseau d'avertissement phytosanitaire (RAP). Ce dernier contient des informations très pertinentes pour aider à réduire l'utilisation des pesticides comme des informations sur l'abondance de certains ravageurs par région. En plus d'informer sur les insectes, les maladies et les mauvaises herbes, les documents produits mettent de l'avant la lutte intégrée, que ce soit en insistant sur le dépistage, les méthodes de lutte alternatives aux pesticides ou les moyens de lutte préventifs. Faute de financement, le RAP a réduit au cours des dernières années le nombre de sites de surveillance et a réduit ses publications. Une réduction du nombre de sites et des ressources pour soutenir le réseau, l'animer et offrir du support aux utilisateurs lui fait perdre de la crédibilité. La couverture de tout le Québec est importante pour que la veille des ravageurs serve d'information fiable pour la prise de décision des conseillers et des entreprises agricoles. Il ne faut pas en arriver au point où il perde également sa pertinence. Nous sommes inquiets d'un certain désengagement envers le RAP.

En somme, plutôt que de chercher à réinventer la roue pour réduire l'utilisation des pesticides, il nous semble qu'il serait simple et efficace de tout simplement bien supporter et bonifier les outils qui sont déjà en place. Non, ce n'est ni révolutionnaire, ni flamboyant, ni très « marketing », mais ce serait tout simplement prosaïque.

Agronomes et prescription de pesticides

Peu importe le ou les rôles que peuvent avoir les agronomes (conseil, prescription, vente), nous sommes depuis longtemps convaincus qu'un élément de pratique professionnelle fait défaut. Il s'agit de la transparence face à la valeur des services agronomiques. Il est anormal que le conseil et la prescription d'un agronome-vendeur semblent gratuits, car leur coût est plutôt inclus dans la valeur d'un produit comme les pesticides. C'est d'ailleurs un enjeu que soulevait le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017* : «le coût est plus élevé pour un agriculteur lorsqu'il fait appel aux services-conseils financés par le MAPAQ. Le coût des services des agronomes de l'industrie est inclus dans le prix des produits vendus aux agriculteurs, alors que 30%³ du coût des services doit être assumé par le producteur s'il utilise les services-conseils financés par le MAPAQ» Alors pourquoi ne pas prendre exemple sur la loi 92 qui exige maintenant que les pharmaciens indiquent sur leurs factures le coût de leur

³ Actuellement 15% à 25%

service? Cela aurait certainement pour effet d'encourager le recours aux services-conseils en phytoprotection financés par le MAPAQ avec en prime les bienfaits énumérés précédemment.

Les agronomes ainsi que l'ordre professionnel qui les encadre doivent également faire un examen de conscience face à leur pratique. On le sait, l'existence des ordres professionnels repose sur le principe que le gouvernement leur confère des pouvoirs, comme celui de contrôler l'exercice d'une profession, mais également des devoirs, comme celui de protéger le public, entre autres en s'assurant de la qualité et de l'intégrité dans l'exercice de la profession. En d'autres mots, on a confiance que les professionnels peuvent s'autogérer et s'auto-discipliner dans le meilleur intérêt du public. Or, force est de constater, à voir la réaction du public des derniers mois, qu'il n'est pas satisfait du travail et de la surveillance de la profession agronomique. Il a en quelque sorte dû faire lui-même le travail qu'on avait confié à l'Ordre des agronomes. Oui, les agronomes peuvent tenter d'expliquer certaines décisions et façons de faire au public, mais ils doivent surtout prendre acte avec respect de l'opinion du public. Les agronomes-vendeurs qui font des prescriptions, ça ne passe pas. Tout comme les bonis à la vente de pesticides. On ne l'accepterait pas des médecins, pourquoi l'accepter des agronomes? Il s'agit dans les deux cas d'un enjeu de santé publique. Mais le débat doit aller au-delà des enjeux impliquant les agronomes individuellement au niveau du terrain. Il faut se questionner sur le fait que des compagnies qui vendent des pesticides soient des partenaires financiers des congrès de l'Ordre des agronomes. Il faut également se questionner sur la distribution, à chaque agronome inscrit au congrès, de matériel promotionnel conçu par *CropLife*, le lobby des pesticides.

Transfert de connaissances

Pour relever les défis soulevés par l'utilisation des pesticides, nous nous devons de mettre à profit l'expertise de tous. Cela inclut les centres de recherche, les conseillers de première ligne comme ceux des clubs-conseils en agroenvironnement ainsi que les conseillers de deuxième ligne du MAPAQ lorsqu'ils ont une spécialité en phytoprotection. Or, nous constatons que ces derniers sont extrêmement limités dans leurs moyens de diffusion de leurs connaissances. On pourrait même dire qu'on sent que le Ministère préférerait qu'ils n'interviennent pas publiquement, que ce soit sur les réseaux sociaux d'intérêt dans le milieu agricole, les journées de diffusion d'information ou ailleurs. Il est évident qu'un discours non lié à l'industrie privée, comme celui des conseillers de deuxième ligne du MAPAQ, peut déplaire aux intérêts privés et risque d'attirer l'attention sur le Ministère. Or, si l'État lui-même ne peut plus vulgariser les principes et avancées scientifiques, comment pouvons-nous espérer une meilleure utilisation des pesticides?

Autres leviers pour réduire notre dépendance aux pesticides

L'accès pour les producteurs à un accompagnement par des conseillers totalement désintéressés de la vente de pesticides est essentiel pour assurer une meilleure utilisation et

une réduction de l'usage de pesticides. Le fait de recevoir des bonis à la vente est incompatible avec une transition vers une agriculture sans pesticides ou réduisant considérablement leur utilisation. On ne peut clairement pas s'attendre à ce que l'industrie privée de la vente de pesticides investisse temps et argent pour désormais se spécialiser dans les méthodes de lutte alternatives aux ravageurs des cultures. Ce serait totalement utopiste et irréaliste de penser ainsi, bien que plusieurs tentent de nous faire croire que tous les agronomes ont les mêmes objectifs. Le financement de certains services-conseils en phytoprotection par le MAPAQ est actuellement de 85% et doit au moins demeurer à ce taux. Une action comme le dépistage des ravageurs doit demeurer financée. Nous nous demandons d'ailleurs toujours pourquoi en 2013, quand le MAPAQ a mis sur pied son système de services-conseils en agroenvironnement à l'acte, le ministère a mis une emphase importante sur le fait que le dépistage des ravageurs n'était pas soutenu financièrement par le Ministère. L'action est redevenue admissible à l'aide financière vers la fin du programme, hasard ou non, au moment où les pesticides prenaient de plus en plus de place dans les débats publics.

Un service comme la réalisation d'*Évaluations de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides* doit être encore davantage soutenu financièrement par le gouvernement puisqu'il constitue la seule approche globale et complète de l'enjeu des pesticides sur les entreprises. Cette aide financière peut seulement être demandée une fois durant la durée du programme. Par contre, les suivis effectués suite à la réalisation de l'évaluation initiale sont essentiels pour assurer un accompagnement de l'entreprise agricole vers l'adoption de meilleures pratiques agroenvironnementales et vers la réduction des indices de risques à la ferme. Il devrait être possible de faire une demande d'aide financière pour les années suivant la réalisation du portrait initial.

Finalement, il doit être plus facile de faire financer des activités de sensibilisation et de transfert d'information pour les producteurs. Le programme de services-conseils actuel mise sur la réalisation d'actes ou d'actions, mais semble oublier qu'avant d'agir, il faut informer, sensibiliser, convaincre. Et si on se tourne vers le programme pour faire de la sensibilisation, le producteur doit tout de même en payer une partie. Qui dans la société souhaite payer pour se faire sensibiliser? Quel citoyen payerait pour qu'on vienne, par exemple, le sensibiliser sur le contenu de son bac de recyclage? La réponse est sans doute très peu. D'un autre côté, le sous-volet 3.2 du programme Prime-Vert finance la diffusion d'information visant à accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles. Malheureusement, les exemples pleuvent pour démontrer sa lourdeur administrative, son administration tatillonne et la manière presque malade avec laquelle la moindre dépense de quelques dollars est remise en question par les fonctionnaires. La pertinence et le contenu de certaines activités faisant l'objet d'une demande, activités de plus en plus en lien avec les pesticides dans le contexte des dernières années, sont souvent questionnés. De plus, le demandeur doit tout de même assumer un minimum de 25% des dépenses et souvent plus étant donné que les montants de plusieurs dépenses admissibles sont plafonnés. On peut ainsi aisément comprendre que plusieurs CCAE limitent les demandes faites à ce programme ou soient carrément réticents à en déposer.

Conclusion et recommandations

La recherche publique, indépendante des industries privées spécialisées dans la vente d'intrants, est la seule à pouvoir sérieusement s'attaquer à certains enjeux agroenvironnementaux. Le développement de méthodes visant à réduire ou encore à abandonner l'usage des pesticides fait partie de ces enjeux, tout simplement parce qu'il va à l'encontre de la raison d'être des compagnies fournissant des pesticides. De la même manière, en aval de la recherche, les conseillers non liés à la vente d'intrants comme ceux des clubs-conseils en agroenvironnement, sont les seuls qui sont en réelle position de pouvoir accompagner les entreprises agricoles vers une réduction de l'usage des pesticides. Quoi qu'on essaie de faire croire au public, il demeurera toujours une différence entre les services agronomiques dispensés par l'industrie des pesticides et ceux dispensés par les agronomes qui ne vendent pas d'intrants. On le voit bien, la lutte intégrée des ennemis des cultures est l'affaire des services-conseils non liés et depuis longtemps. Il y a plusieurs raisons à cela, mais une d'elles est que si c'était payant d'offrir ce type de services, l'industrie privée le ferait. Or, elle ne fait pas. C'est donc dire que les services non liés en lutte intégrée doivent absolument être soutenus par du financement public sans quoi la lutte intégrée est vouée à demeurer l'affaire d'un nombre restreint d'entreprises agricoles déjà convaincues. D'ailleurs, plusieurs entreprises déjà sensibilisées aux enjeux liés aux pesticides ont pris part à l'excellente initiative qu'est le projet-pilote du MAPAQ sur les pesticides.

En somme, voici un résumé de nos recommandations:

- Octroyer à la recherche publique indépendante des moyens financiers qui soient à la hauteur des défis et des attentes du public dans le dossier des pesticides.
- Permettre aux conseillers des clubs-conseils en agroenvironnement de participer à l'élaboration des priorités de recherche pour une recherche applicable et qui répond à de réels besoins.
- Rémunérer adéquatement les CCAE pour leur participation à la recherche.
- Divulguer et diffuser tous les résultats de recherches financées en tout ou en partie par des fonds publics.
- Améliorer le transfert des connaissances entre autres par la mise en place d'une veille scientifique pour répertorier et diffuser rapidement les avancées de la recherche en phytoprotection.
- Exiger une formation en phytoprotection obligatoire afin que tous soient exposés sur une base régulière aux avancées de la recherche.
- Mettre en place des incitatifs aux entreprises agricoles pour que davantage d'entreprises aient recours à l'approche des CCAE en lutte intégrée. En contrepartie, maintenir un bon programme services-conseils en phytoprotection (financé à au moins 85% avec de nombreuses actions financées)
- Favoriser le développement de services-conseils neutres de la plus haute qualité en soutenant les CCAE dans le recrutement, la formation et le développement d'expertise de pointe
- Mettre en place des mesures pour rendre obligatoire la facturation des services agronomiques actuellement inclus dans le prix des pesticides pour mettre fin à

l'impression actuelle que les conseils des vendeurs sont gratuits et que faire de lutte intégrée avec un conseiller non lié coûte quelque chose. D'autant plus que les entreprises agricoles doivent déjà assumer un certain risque en adhérant à la lutte intégrée comparativement à une approche de type "assurance tous risques" parfois rencontrée dans l'industrie des intrants.

- Bonifier le RAP.
- Offrir davantage de liberté d'expression et de tribunes aux conseillers du MAPAQ pour diffuser leurs connaissances.
- Abolir toutes formes de bonis à la vente d'intrants et en faire la surveillance autrement que par le seul processus de plainte de l'Ordre des agronomes du Québec.
- Bonifier les montants pour la réalisation d'*Évaluations de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides*.
- Faciliter la tenue d'activités de sensibilisation en phytoprotection et en lutte intégrée en étant moins tatillon dans l'administration des programmes concernés.